EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Date de convocation 30/06/2016

Date de publication : 13/07/2016

SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 7ème et 15ème questions), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 7ème et 15ème questions), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 7ème question), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.

Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY (à partir de la 3ème question), Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, Mme Sally CHADJAA, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSI, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 7ème question et 15ème question), M. Arnaud JAULIN (à partir de la 3ème question et jusqu'à la 7ème et 15ème questions), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ (jusqu'à la 14ème et 15ème question), M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 7ème et 15ème questions), M. Jonathan KUHN, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 7ème question et 15ème question), Conseillers.

Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT (à partir de la 8ème question sauf 15ème question) procuration à Mme Sylvie DUBOIS, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 8ème question sauf 15ème question), Vice-présidents, M. Yann HÉLARY (à partir de la 8ème question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, autre membre du bureau communautaire.

Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à Mme Samira EL IDRISSI, Mme Brigitte BAUDRY (jusqu'à la 2ème question) procuration à M. Guy DENIER, Mme Elyette BEAUDEAU procuration à M. Christian GRIMPRET, M. Michel CARMONA procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, Mme Nadège DÉSIR procuration à Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Magali GERMAIN procuration à M. David BAUDON, Didier GESLIN (à partir de la 8ème question sauf 15ème question) procuration à M. Jean-Claude MORISSE, M. Christian GUÉHO procuration à M. M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 2ème question puis à partir de la 8ème question sauf 15ème question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ (à partir de la 16ème question), M. Patrice JOUBERT (à partir de la 8ème question sauf 15ème question), Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. David CARON, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 7ème question sauf 15ème question) puis à M. Hervé PINEAU, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Catherine SEVALLE, Mme Salomée RUEL procuration à M. Pierre ROBIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 8ème question sauf 15ème question), M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 8ème question sauf 15ème question) procuration à Mme Loris PAVERNE, Conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Bérangère GILLE

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	59	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	17	Suffrages exprimés :	76
		Pour l'adoption :	76
Nombre de votants :	76	Contre l'adoption :	0

N°9

Titre / PRESTATIONS SPECIFIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS – NOUVELLES RÈGLES DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Monsieur CARON expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), au travers de ses compétences collecte et traitement des déchets, assure un certain nombre de prestations auprès des usagers comme :

- La mise à disposition de bacs roulants pour les manifestations, associations et autres,
- La prise en charge de la collecte et du traitement des déchets collectés lors de ces manifestations,
- La vente de sacs poubelles pour certaines administrations (services de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, communes de la CdA),
- l'Intervention d'une équipe de maintenance pour les réparations opérées sur les conteneurs enterrés,
- Ponctuellement, le prêt de caissons nécessitant l'utilisation d'un véhicule poids lourds.

Lors du bureau communautaire du 8 avril, la principale question posée était de définir si la mise à disposition de bacs roulants par la CdA devait faire l'objet d'une tarification spécifique auprès des demandeurs.

Comme indiqué lors de la 1ère présentation en bureau communautaire, la ville de La Rochelle a mis en place depuis la fin de l'année 2015, une tarification spécifique à ces prestations, ce qui implique que les organisateurs de manifestations font directement appel à la CdA pour la mise à disposition de bacs roulants.

Pour information, sur les 6 premiers mois de l'année, il y a 101 manifestations (64 pour la ville de La Rochelle) qui ont sollicité la CdA. Désormais, le service Déchets a une vision précise de la charge que représente cette activité avec un constat que les demandes apparaissent en nette augmentation.

Il est possible de scinder les manifestations en 2 types :

- Celles organisées par des associations locales ou comités de quartier comme les vides–greniers, des fêtes locales (fête de l'oignon, rencontre marseilloise, carnaval, …)

- Celles organisées avec un but lucratif ou de par leur importance comme :
    - des salons (grand pavois, …), fête du port, …
    - des festivals (les Francofolies, du jazz, du film, Notes en vert, Messidor…),
    - des manifestations sportives (course de l'Hedec, plongeon …),
    - des manifestations type cirque GRUSS, ZAVATTA, ZINGARO, Luna Park, fêtes foraines, …

Pour ces 2 catégories, il est proposé le mécanisme suivant :

<u>Pour le 1er cas de figure :</u>

- Livraison des bacs assurée par les communes. Actuellement toutes les communes, sauf celle de La Rochelle, assurent déjà ce service,
- Mise à disposition gratuite de bacs roulants par la CdA
- Lavage des bacs assuré par la CdA.

Face à certaines dérives, il est proposé de limiter le nombre de bacs à savoir qu'au-delà de 10 unités par manifestation la tarification serait appliquée.

<u>Pour le 2ème cas de figure :</u>

Application de la grille tarifaire en fonction de la demande, à savoir si livraison et lavage des bacs roulants, le service est assuré par la CdA. Rappel : les tarifs proposés tiennent compte des coûts de main d'œuvre, des matériels et des amortissements.

Si le demandeur souhaite un service différent (jours, horaires, fréquence) alors il devra assumer la charge financière correspondante.

En complément, il est proposé d'instaurer une grille tarifaire pour :

- La mise à disposition des sacs poubelles. Tarifs identiques à ceux obtenus dans le cadre du marché d'achat de sacs poubelles, majorés de 5 % afin de couvrir les frais de gestion.

- Le service Déchets peut être amené à intervenir sur les conteneurs enterrés ou aériens suite à des dégradations occasionnées par des tiers ou par le prestataire de collecte. Les tarifs proposés tiennent compte des coûts de main d'œuvre, des matériels et amortissements.

Le service est parfois aussi amené :

- à mettre à disposition des caissons de 10 à 36 m^3 nécessitant l'utilisation d'un poids lourds ;
- à collecter les conteneurs aériens ou enterrés lorsqu'un usager indique avoir laisser tomber un bien tel que des papiers ou des clés. Les tarifs proposés tiennent compte des coûts de main d'œuvre, des matériels et des amortissements.

Après délibération le Conseil communautaire autorise Monsieur Le Président ou son représentant à adopter les dispositions décrites ci-dessus et la grille tarifaire ci-jointe.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

David CARON

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES COMMUNES ET USAGERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Tarifs pour mise à disposition de Bacs Roulants pour manifestations - associations - autres...

Forfait prêt de bac	
4 roues	***20€ HT/bac***
2 roues	***10€ HT/bac***

Forfait livraison A/R VL	
bac 4 roues	***50€ HT par tranche de 5 bacs***
bac 2 roues	***50€ HT par tranche de 10 bacs***

coût de collecte et traitement à rajouter
Om = ***0,0261 €HT par litre***
CS = ***0,0202€HT par litre***

lavage des bacs après manifestation

1 à 10 bacs	***12,50 €HT***
11 bacs et +	***25,00 €HT***

Tarifs pour vente de sacs poubelle pour administrations (service CDA + mairies de la CDA)

type de sacs	prix au mille
30 litres noirs ordures ménagères	***29,05 €HT***
100 litres noirs ordures ménagères	***80,73 €HT***
110 litres noirs ordures ménagères	***95,74 €HT***
50 litres jaunes tri sélectif	***53,45 €HT***
sacs collectifs de ré-emploi jaune destinés aux collectifs	***171,31 €HT***

Intervention d'une équipe de maintenance pour la réparation de conteneurs enterré

Déplacement d'un agent en VL (forfait)	***50,00 €HT***
Déplacement d'un agent en PL (forfait)	***85,00 €HT***
Réparation du matériel - coût horaire	***25,00 €HT***

Besoins de véhicules PL

levage et vidage d'un conteneur enterré ou aérien et transport vers le site de transfert	***100,00 €HT***
Mise à disposition d'un caisson de 10 m3	***50,00 €HT***
Mise à disposition d'un caisson de 36 m3	***70,00 €HT***
Forfait livraison A/R	***155,00 €HT*** (véhicule + benne 36m3 + main d'œuvre)